

R A P P O R T

A N N U E L

2 0 0 0

2 0 0 1

Sommaire

1 **Lettre à la
Ministre**

2 **Conseil
d'adminis-
tration**

**Conseil
des arts et
des lettres
du Québec**

3 **Personnel**

Mandat

4 **Message
de la
présidente-
directrice
générale**

7 **Bilan des
activités du
Conseil**

16 **Aide
financière**
Répartition
par secteur
artistique

18 **États
financiers**

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État consacrée au développement et à la diffusion des arts. C'est par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec que le gouvernement québécois offre son soutien aux artistes professionnels et aux organismes culturels sans but lucratif. Le Conseil a pour mandat principal de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes professionnels. Le Conseil est appelé à donner à la ministre de la Culture et des Communications son avis sur toute question relative à sa compétence.

Enfin, le Conseil a le pouvoir de créer des concours en vue de décerner des prix à l'excellence artistique et de gérer, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, tout programme d'aide financière que lui confiera un ministère ou un organisme public, de recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions en faveur du développement des arts et des lettres au Québec dans l'exercice de ses attributions.

Le 30 juin 2001

Madame Diane Lemieux
Ministre d'État à la Culture et aux Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

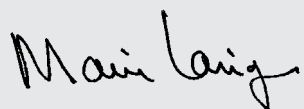
Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments

La présidente-directrice générale,



Marie Lavigne

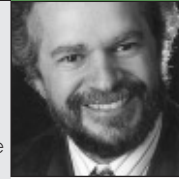
d'administration



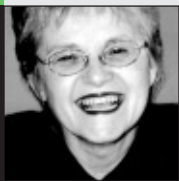
Marie Lavigne
Présidente-
directrice générale



Paul-André Fortier
Vice-président
Chorégraphe,
interprète
Directeur artistique
Fortier Danse
Création
Montréal



François Bédard
Membre du
comité exécutif
Directeur général
Festival
international de
Lanaudière
Joliette



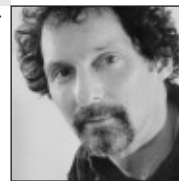
Louise Desjardins*
Poète et
romancière
Rouyn-Noranda



Johanne Dor*
Directrice artistique
et générale
La Rotonde
Centre
chorégraphique
contemporain de
Québec



Youssef El Jai*
Membre du
comité exécutif
Directeur général
PRIM
Centre d'arts
médiatiques de
Montréal



David Homel*
Romancier et
scénariste
Montréal



François Lahaye
Responsable de
la diffusion
Corporation de
développement
culturel de
Trois-Rivières



Suzanne Masson*
Vice-présidente
exécutive
Banque
Laurentienne
Présidente du
conseil
d'administration
Ensemble Arion
Montréal



Marie-Jeanne Musiol*
Photographe
Présidente
Centre d'artistes
Daimôn
Hull

Composition des comités du conseil d'administration et des comités spéciaux

au 20 février 2001

Comité exécutif
François Bédard, Marie Gignac
Rober Racine

Comité de vérification
Pierre Des Marais, Rita Giguère
Membre externe : Pierre Rompré

Comité des régions
Rita Giguère, François Lahaye
Membres externes : Diane Saint-Pierre,
Marie-Jeanne Musiol

Comité de financement
Pierre Des Marais, François Lahaye
Membre externe : Paul Montminy

Comité ad hoc d'orientation
François Bédard, Jean-Guy Côté
Alice Ronfard

La présidente-
directrice générale
et le vice-président
sont membres
d'office de tous
les comités.



Alice Ronfard
Membre du
comité exécutif
Metteure en
scène
Montréal



Rychard Thériault*
Comédien
Québec



Lorraine Vaillancourt*
Chef d'orchestre et
directrice artistique
Nouvel Ensemble
Moderne
Professeure titulaire
Université de
Montréal

* Membre à compter
du 21 février 2001

Personnel

au
31 mars
2001

3

Direction générale

Marie Lavigne
présidente-directrice générale
Francine Poissant Champagne
secrétaire du Conseil et attachée de direction
Jean Dumas
adjoint exécutif à la présidente

Direction de l'administration, de la planification et de la recherche

Ginette Richard, directrice
Josée Frenette, adjointe administrative
Denis Rhéaume
coordonnateur des secteurs ressources
financières, humaines et matérielles
Sonia Fontaine
technicienne en administration
Guylaine Gagnon, agente administrative
Gaétan Hardy
coordonnateur des secteurs planification,
recherche et statistiques
Anne Bernard
chargée de recherche et de planification
Marianne Demers-Desmarais
chargée de la gestion de l'information
documentaire
Christiane Gagnon
technicienne en recherche et statistiques
Marc Henrie
coordonnateur du secteur informatique
Martin Bellavance
technicien en informatique
Christian Maltais
technicien en programmation

Direction des affaires publiques

Michel Montagne, directeur
Suzanne Bonaventure, adjointe administrative
Claude Bédard
conseillère en communication
Julie Dufresne
conseillère en communication
Geneviève Picard
conseillère en communication et webmestre
Line Johnson
préposée à l'accueil et à l'information

Direction des arts visuels, des arts médiatiques, de la littérature et de l'action régionale

Gaétan Gosselin, directeur
Patricia Nadeau
coordonnatrice de l'action régionale
Martine Rompré
préposée à l'accueil et à l'information

Arts visuels et arts médiatiques

Yvon Bergeron, coordonnateur
Françoise Jean, chargée de programmes
Christiane Jobin, chargée de programmes
Bernard Schaller, chargé de programmes
Danielle Desrosiers, adjointe aux programmes
Ghislaine Durocher, adjointe aux programmes
Julie Labonté, adjointe aux programmes
Nicole Ste-Marie, adjointe aux programmes

Littérature

Monique Ouellet, coordonnatrice
Daniel Chartier, chargé de programmes
Nathalie Leclerc, adjointe aux programmes

Direction des arts de la scène et de la diffusion nationale et internationale

Denise Melillo, directrice
Denise Denis, adjointe à la directrice
Andrée Campeau, adjointe administrative

Danse et arts multidisciplinaires

Lyne Lanthier, coordonnatrice
Louise Gagné, chargée de programmes
Nathalie Leclerc, adjointe aux programmes
Christine Sicard, adjointe aux programmes

Musique

Sophie Galaise, coordonnatrice
Robert Hyland, chargé de programmes
Gilles H. Picard, chargé de programmes et
chargé de liaison avec les autochtones
Andrée Ruel, chargée de programmes
Claude Godin, adjoint aux programmes
Julie Labonté, adjointe aux programmes
Christine Sicard, adjointe aux programmes

Théâtre

Alain Filion, coordonnateur
Diane Isabelle, chargée de programmes
Marjolaine Jacob, chargée de programmes
Louise Pelletier, chargée de programmes
Claude Godin, adjoint aux programmes
Nicole Ste-Marie, adjointe aux programmes

Diffusion nationale et internationale

Michèle Cadoret, coordonnatrice
Réjean Perron, chargé de programmes
Francine Royer, chargée de programmes et
chargée de liaison avec les communautés
culturelles
Lise Richard, adjointe aux programmes
Line Tremblay, adjointe aux programmes

Soutien à la gestion des programmes

Danielle Richer, coordonnatrice
André Dugré, analyste financier
Gilles Pettigrew, technicien en analyse
financière

Message

4

de la présidente-
directrice générale

Vers un nouvel essor des arts et des lettres

L'exercice 2000-2001, amorcé dans la foulée de l'octroi de crédits spéciaux non récurrents de 12 M\$, a marqué un point tournant pour le Conseil des arts et des lettres du Québec. Pour les milieux de la création artistique, ces crédits annonçaient une relance attendue depuis près d'une décennie et ont permis l'amélioration des conditions de création des artistes et des travailleurs culturels. Toutefois, leur caractère non récurrent avait laissé planer des inquiétudes, car la consolidation et un développement durable des arts et des lettres se conjuguent difficilement à des programmes sans lendemain ou à des augmentations budgétaires ponctuelles.

Fort heureusement, en fin d'année, dans son discours sur le budget de 2001-2002, la ministre des Finances annonçait la reconduction des 12 M\$ reçus au terme de l'exercice 1999-2000 ainsi qu'une augmentation des crédits pour les arts et les lettres. À la suite de ce discours, la nouvelle ministre d'État à la Culture et aux Communications, Mme Diane Lemieux, confirmait que le budget du Conseil serait accru de manière récurrente de 7 M\$ cumulatifs pendant trois ans. En 2003-2004, l'enveloppe de base totale du Conseil sera donc portée à près de 70 M\$.

Le gouvernement du Québec a ainsi donné son appui aux artistes et a reconnu la nécessité d'une infrastructure artistique stable et consolidée dans laquelle artistes et travailleurs culturels bénéficient de meilleures conditions de pratique. Il révèle aussi que l'objectif d'un réinvestissement majeur de l'État dans les arts a su rallier les milieux les plus divers afin de ramener les enjeux artistiques au cœur des priorités de l'État québécois.

Cette majoration du budget du Conseil a permis d'accorder aux créateurs de toutes les disciplines, de toutes les régions et de toutes les générations les moyens d'œuvrer avec davantage de moyens. L'effet des nouveaux crédits fut immédiatement palpable. Ainsi, l'enveloppe destinée aux bourses aux artistes et aux écrivains professionnels en 2000-2001 a été accrue de 21 %. Les organismes soutenus au fonctionnement ont vu, quant à eux, leurs subventions augmenter en moyenne de 23 %, favorisant notamment la bonification des cachets, des honoraires, des droits d'auteur et des salaires. En outre, les programmes destinés aux projets de production, de diffusion ou de tournées des diverses disciplines artistiques ont été bonifiés de façon significative, permettant un soutien accru à la relève et une meilleure accessibilité de la population aux arts et aux lettres. L'annonce de l'augmentation du budget de base du Conseil à partir de 2001-2002 permettra désormais de donner un caractère durable et structurant aux interventions financières de la dernière année.



Message

Au cours des années quatre-vingt-dix, bien que le gouvernement du Québec ait évité d'appliquer des compressions budgétaires au secteur de la création artistique, la croissance de l'activité artistique et des coûts de production ont été tels, que l'enjeu majeur pour un grand nombre d'organismes était celui de la survie. Le conseil d'administration du Conseil a dû alors diriger ses interventions vers la stabilisation et la consolidation. C'est ainsi que recherches, études, avis et mémoires ont résolument convergé vers un refinancement des arts et des lettres. Ces actions ont donné des résultats tangibles : programmes spéciaux pour les grandes organisations artistiques, mise sur pied du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture et depuis 1999, des crédits pour l'amélioration des conditions de pratique des artistes et des travailleurs culturels.

Une large opération de rattrapage et de stabilisation est en cours et devrait se poursuivre en 2001-2002. Le Conseil est conscient de la nécessité de renforcer les programmes existants et de compléter la consolidation de certaines organisations artistiques ayant connu un développement accéléré au cours des dernières années. Il est par ailleurs aussi persuadé qu'il faut aller au delà de ces actions de consolidation pour maintenir le dynamisme et la force de notre culture. L'essor des arts et des lettres passe indéniablement par le renouvellement de la création et par l'appui au développement de l'accessibilité du plus grand nombre aux arts. Dès lors, se posent certains enjeux tels le décloisonnement des disciplines artistiques, l'éclatement des pratiques et de la diffusion, la nécessité d'établir les conditions d'une vie artistique forte en région. Cet essor est aussi fait d'exigences nouvelles, de façons différentes de voir et de soutenir le développement et de choix déterminants pour l'avenir.

Le Conseil devra s'assurer qu'il appuie les pratiques artistiques émergentes et le renouvellement de la création et qu'il accorde son soutien à de nouvelles expressions, à de nouveaux créateurs, à de nouvelles façons de dire et de créer. Il devra pouvoir contribuer à un accès encore plus large aux arts et à la culture. Au delà du développement des marchés, il faudra redéfinir les rapports avec les publics, travailler à leur renouvellement, éveiller l'intérêt des nouvelles générations, susciter des expériences diverses de sensibilisation aux arts et stimuler des initiatives d'appropriation des expressions artistiques contemporaines.

C'est avec cette conviction que le conseil d'administration a travaillé sans relâche à établir des orientations et à faire du Conseil une organisation transparente, efficace et ouverte sur le milieu. Je tiens à exprimer ma plus vive reconnaissance aux membres du conseil d'administration pour le travail constant qu'ils ont fourni en vue d'obtenir les crédits qui ont servi à la stabilisation, et pour leur passion et leur détermination à atteindre les objectifs du Conseil. Je remercie tout particulièrement les membres qui ont quitté le conseil d'administration à la fin de l'année pour le dévouement et la générosité avec lesquels ils se sont acquittés de leur mission. En prêtant leur vision et leur expertise au Conseil, les membres du comité exécutif Marie Gignac et Rober Racine ainsi que les membres du conseil d'administration Marie-Andrée Beaudet, Jean-Guy Côté, Pierre Des Marais, Rita Giguère, Denis Gougeon et Indira Nair ont contribué à l'affirmation de son rôle déterminant pour l'essor de la vie culturelle et artistique québécoise.

Message

6

En février 2001, le gouvernement a procédé à la nomination de huit nouveaux membres et le Conseil a salué la venue de Louise Desjardins, Johanne Dor, Suzanne Masson, Marie-Jeanne Musiol, Lorraine Vaillancourt, Youssef El Jai, David Homel et Rychard Thériault. Alice Ronfard, François Bédard, François Lahaye et le vice-président Paul-André Fortier demeurent en poste pour un second mandat, ce qui permettra d'assurer une continuité appréciable dans les dossiers. Outre la présidente, le conseil d'administration est désormais composé de six femmes et de six hommes dont deux travaillent à Québec, six à Montréal et quatre en région; notons que quatre d'entre eux sont nés à l'étranger. Formé essentiellement de créateurs, d'artistes, d'écrivains, de gestionnaires et d'administrateurs culturels, le conseil d'administration reflète dans sa composition les divers champs disciplinaires, pratiques et tendances artistiques. J'en profite pour souligner le travail et la collaboration des membres de l'équipe de direction et l'ensemble du personnel et les remercie d'avoir su relever les nombreux défis et la surcharge de travail qui ont marqué cet exercice. J'exprime également ma reconnaissance envers les quelque 300 personnes issues du milieu culturel qui ont agi soit à titre de membres de comités consultatifs, de jurys ou d'évaluateurs pour l'expertise, la rigueur et le sens de l'équité avec lesquels ils se sont acquittés de leur mandat.

Des milliers d'artistes, danseurs, comédiens, écrivains, vidéastes, musiciens, metteurs en scène, chorégraphes, éclairagistes et administrateurs œuvrent jour après jour, dans des ateliers, des centres de production ou des salles de répétition pour offrir à la population québécoise des centaines de spectacles, concerts et expositions, pour écrire chansons, scénarios de films, romans ou recueils de poésie. Chaque année, des jeunes formés en art sortent des institutions d'enseignement et souhaitent eux aussi créer, faire des tournées, exposer, publier. Ce sont ces artistes et ces organismes qui font du Québec un espace culturel si vibrant et si dynamique.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est le principal instrument dont s'est doté l'État québécois pour soutenir la création, l'expérimentation, la production et la diffusion artistiques. Si le Conseil et la communauté artistique peuvent envisager l'avenir avec davantage de confiance et de sérénité, les défis sont multiples et les choix complexes. Après cette première phase de consolidation des conditions de pratique artistique, le soutien à l'émergence et le développement de l'accessibilité de la population aux arts seront tout aussi cruciaux. L'équilibre et la synergie entre la création, les conditions de pratique des diverses disciplines artistiques et l'accès du plus grand nombre de citoyens et de citoyennes aux arts doivent être sans cesse recréés pour que se maintienne une culture forte nourrie de liberté et de renouveau.

Bilan

des activités du Conseil

Le Conseil disposait pour l'exercice 2000-2001, de plus de 63 M\$. Ce montant comprenait, tout comme l'an dernier, une somme de 12 M\$ non récurrente reçue en fin d'exercice ; ces crédits ciblaient de nouveau la consolidation par l'amélioration des conditions de création, de production et de diffusion des organismes et des artistes et travailleurs culturels œuvrant dans les secteurs soutenus par le Conseil. Ainsi, en 2000-2001, le Conseil a utilisé une enveloppe totalisant 63,2 M\$ pour réaliser ses activités ; 58,5 M\$ (soit 92,6 % des sommes disponibles) ont été attribués sous forme de bourses aux artistes professionnels et de subventions aux organismes artistiques, alors que 4,7 M\$ (soit 7,4 %) ont été employés à la gestion du Conseil.

Le soutien aux artistes professionnels

L'exercice 2000-2001 a été marqué par l'accroissement de l'aide aux créateurs individuels. Des crédits nouveaux reçus par le Conseil, 1,8 M\$ ont servi à bonifier l'enveloppe destinée aux bourses aux artistes et écrivains professionnels, portant cette enveloppe à près de 8 M\$, ce qui représente une hausse de 21 % par rapport à celle de 1999-2000 ; le Conseil a ainsi pu accorder 1130 bourses – soit 173 de plus qu'au cours de l'exercice précédent. De ce nombre, 364 bourses ont servi à soutenir des projets de déplacement.

Le taux d'accroissement de la demande de bourses – qui était d'environ 6 % par année depuis la création du Conseil – est passé à 10,6 % entre 1999-2000 et 2000-2001. Malgré cela, le Conseil a pu répondre globalement à 33,1 % des demandes d'aide qui lui ont été adressées ; 25 % des demandes de bourses en recherche et création et 61 % des demandes de bourses de déplacement ont reçu une réponse favorable en 2000-2001. Parallèlement, la bourse moyenne en recherche et création a de nouveau augmenté, passant de 10 705 \$ l'an dernier à 10 920 \$ cette année. Les sommes octroyées dans le cadre du programme de bourses aux artistes professionnels ont servi à soutenir la recherche et la création d'œuvres québécoises, à encourager l'innovation sous toutes ses formes, dans toutes les disciplines artistiques et toutes les régions, ainsi qu'à favoriser les projets de perfectionnement et de déplacement. Des montants octroyés, 3,9 M\$ (soit 49,1 %) ont été versés à des artistes œuvrant dans les domaines des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture, 2,8 M\$ (soit 35,7 %) à des artistes des arts de la scène et 1,2 M\$ (soit 15,3 %) à des écrivains. Les artistes de la relève – ayant moins de 10 années de pratique professionnelle – se sont partagés 57,1 % de l'ensemble des bourses aux artistes professionnels, pour un total de 4,5 M\$.

7

Répartition des bourses octroyées en 2000-2001

	Type A \$	Type B \$	Total \$
Soutien à la recherche et à la création	2 667 211	3 895 750	6 562 961
Création / diffusion	180 808	134 133	314 941
Avant-scène (danse, arts multidisciplinaires)	45 000	0	45 000
Commandes d'œuvres (musique, théâtre)	120 170	97 505	217 675
Accueil d'artistes en résidence (arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, architecture)	14 870	22 780	37 650
Spectacles littéraires	768	13 848	14 616
Soutien à la carrière	364 910	310 174	675 084
Perfectionnement	76 410	222 674	299 084
Studios et ateliers-résidences	141 500	67 500	209 000
Bourses de carrière	105 000	–	105 000
Prix du Conseil	42 000	20 000	62 000
Déplacement	198 224	205 796	404 020
Total	3 411 153	4 545 853	7 957 006

Bilan

8

Au cours de l'année, des prix et bourses prestigieuses ont été décernés. Le compositeur de musique acousmatique Francis Dhomont, la danseuse Margie Gillis et le ciné-vidéaste Robert Morin ont reçu des bourses de carrière du Conseil qui soulignent la contribution exceptionnelle de créateurs à la vie culturelle québécoise et l'influence que leur œuvre continue d'avoir sur leur milieu. Le Conseil a également remis des Prix à la création dans des secteurs artistiques particuliers : Denis Gougeon a reçu une bourse de 10 000 \$ jumelée au Prix Opus du compositeur de l'année décerné par le Conseil québécois de la musique lors du Gala des Prix Opus ; Robert Lepage s'est vu attribuer une bourse de 10 000 \$ jumelée au Masque du Texte original décerné par l'Académie québécoise du théâtre lors de la Soirée des Masques ; et la cinéaste Chantal duPont était la première artiste du secteur des arts médiatiques à recevoir une bourse de 5 000 \$ jumelée au Prix de la meilleure œuvre d'art et d'expérimentation décerné par les Rendez-vous du cinéma québécois.

Selon les renseignements fournis par les boursiers, 41,2 % des artistes ayant obtenu une bourse du Conseil en 2000-2001 étaient des femmes, une proportion qui reflète celle des demandeurs. Près de trois boursiers sur quatre (73 %) sont nés au Québec ; 10,7 % des boursiers sont nés dans une autre province canadienne, et 16,3 % sont nés dans un pays autre que le Canada.

Pourcentage des artistes féminins et masculins qui ont reçu une bourse du Conseil en 2000-2001 par secteur artistique

Secteur artistique	Féminin	Masculin
Architecture	40 %	60 %
Arts médiatiques	43 %	57 %
Arts multidisciplinaires	43 %	57 %
Arts visuels	45 %	55 %
Danse	73 %	27 %
Littérature	43 %	57 %
Métiers d'art	60 %	40 %
Musique	28 %	72 %
Théâtre	48 %	52 %
Total	41 %	59 %

La grande majorité des boursiers considèrent appartenir au groupe ethnoculturel français (79,1 %) ; le groupe anglais est mentionné dans 9,9 % des cas, celui des nations autochtones pour 1,3 % des cas et 9,7 % mentionnent un groupe ethnoculturel autre.

Le soutien aux organismes artistiques

L'attribution des crédits aux organismes s'est faite dans la perspective notamment de la stabilisation et de l'amélioration des conditions économiques des artistes, des écrivains et de la main-d'œuvre artistique. Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le Conseil a octroyé 50,5 M\$ sous forme de subventions à 447 organismes artistiques pour soutenir des activités de production, de promotion et de diffusion. Près de 85 % des sommes ont servi à soutenir les activités d'organismes œuvrant dans divers domaines des arts de la scène, pour un total de 43 M\$; des centres d'artistes et autres organismes en arts visuels et en arts médiatiques ont reçu 6,2 M\$ (soit 12,3 %) ; le secteur de la littérature a reçu pour sa part 1,3 M\$ (soit 2,6 %) des montants disponibles.

Cette année, l'évaluation nationale visant tous les organismes soutenus au fonctionnement a revêtu une importance particulière puisque pour la première fois, cet exercice s'inscrivait dans le évalué rigoureusement sur une base comparative les besoins actuels de chaque organisme, afin de connaître la situation globale d'un domaine artistique et d'en mesurer le niveau de développement. L'exercice a permis de réajuster la répartition des fonds entre les différentes disciplines et d'identifier les organismes à soutenir sur une base pluriannuelle. En 2000-2001, la grande majorité (73 %) des organismes ont été accueillis au financement pluriannuel, répondant en cela à une orientation de la politique culturelle.

En 2000-2001, 288 organismes ont été soutenus au fonctionnement, soit 18 de plus que l'an dernier. La hausse moyenne des subventions de fonctionnement a été de 23 %. Cet argent a été dédié à l'amélioration des conditions de création et de production des artistes ainsi qu'à la bonification de leurs cachets. Les équipes permanentes attachées à ces organismes ont également pu améliorer leurs conditions de travail, parfois en s'adjoignant de nouveaux collaborateurs. Certains organismes connaissant un développement accéléré ont reçu des subventions de mise à niveau pouvant atteindre 40 %.

Bilan

Par ailleurs, 1,4 M\$ ont été injectés aux programmes d'aide aux projets de production des arts de la scène et aux projets de promotion et de diffusion des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature. Cette somme a permis de hausser de 41 % l'aide octroyée au renouvellement de la création artistique par l'encouragement à la réalisation de projets initiés par les artistes de la relève ou de projets de recherche et d'expérimentation.

Le Conseil a consacré près de 1,8 M\$ à soutenir les projets de production de 63 organismes de la relève afin de leur permettre de produire une première œuvre ou d'ajouter une nouvelle production à leur répertoire. Par ailleurs, le Conseil soutient plus d'une centaine d'organismes de production des arts de la scène, des centres d'artistes, des diffuseurs spécialisés des éditeurs de périodiques culturels et des événements nationaux et internationaux qui ménagent une place à la relève au sein de leur programmation et permettent aux jeunes créateurs, auteurs et interprètes de se faire valoir dans un contexte professionnel.

Répartition des fonds par région

Région administrative

\$

Bas-Saint-Laurent	766 700
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 171 669
Capitale-Nationale	7 143 577
Mauricie	876 720
Estrie	1 058 680
Montréal	29 228 254
Outaouais	433 265
Abitibi-Témiscamingue	393 850
Côte-Nord	88 225
Nord-du-Québec	28 000
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	257 270
Chaudière-Appalaches	344 081
Laval	379 613
Lanaudière	649 652
Laurentides	370 790
Montréal	1 588 873
Centre-du-Québec	533 090

Sous-total 45 312 309

Organismes majeurs	9 434 950
Associations professionnelles et regroupements nationaux	2 143 220
Commission internationale du théâtre francophone (CITF) *	16 500
Entente spécifique avec un organisme	1 500 000
Observatoire de la culture et des communications	100 000

Grand total 58 506 979

*Organisme hors Québec

Action régionale

L'étendue géographique du Québec et sa disparité démographique commandent une intervention soutenue à l'égard des régions afin que l'ensemble de la population québécoise ait accès de manière équitable aux œuvres artistiques, conformément aux objectifs de la politique culturelle. Le nombre limité de structures de production, la problématique de l'exode des artistes et des créateurs des régions ainsi que les coûts liés à l'éloignement posent des défis quotidiens aux organismes et aux artistes qui œuvrent en région.

En 2000-2001, le Conseil a maintenu ses mesures particulières à l'égard des régions et y a intensifié sa présence et ses actions. Le Conseil a ainsi consacré 30 % de l'aide consentie aux projets en arts de la scène à des organismes des régions autres que Montréal et Québec. Il a versé plus de 37 % de l'aide au fonctionnement en arts visuels et en arts médiatiques à des centres d'artistes des régions. Enfin, une somme de 1,2 M\$ a été octroyée sous forme de bourses à des artistes ayant moins de 10 années de pratique professionnelle et résidant en région. L'aide globale aux créateurs individuels des régions totalise 1,8 M\$. Les organismes des régions ont reçu pour leur part 7,1 M\$. Un peu plus de 20 % de l'aide octroyée en région est constituée de bourses aux artistes professionnels.

L'élaboration de nouveaux modes de collaboration avec les conseils régionaux de la culture a donné lieu à la signature d'accords de coopération avec trois conseils de la culture, soit ceux de Lanaudière, du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie/Centre-du-Québec. Ces accords visent à instaurer un canal d'information professionnel et régulier avec les artistes, les organismes artistiques et les collectivités de ces régions. Ils permettront, entre autres, de rendre accessible l'information ayant trait à la mission, aux mandats, aux programmes ainsi qu'aux modes de fonctionnement du Conseil. En contrepartie, le Conseil pourra compter sur les conseils de la culture pour obtenir des renseignements sur la situation et les besoins des communautés artistiques concernées et de recevoir, le cas échéant, des avis sur diverses questions relatives à son mandat. Ces accords de coopération encouragent aussi la tenue d'activités spécifiques de promotion, de concertation ou de partenariat avec les acteurs régionaux. Des accords sont en préparation avec les autres CRC.

9

Bilan

10

Au cours de l'année, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les conseils régionaux de développement (CRD) afin de mettre au point des ententes spécifiques de développement artistique dans lesquelles les CRD et le Conseil seront partenaires financiers, chacun à 50 % du montant de l'entente. Ces ententes visent notamment l'application de mesures spéciales et ponctuelles dédiées à l'émergence et au développement de projets novateurs dans une discipline (formation, recherche, ressources spécialisées) qui ne peuvent être accueillis dans le cadre des programmes réguliers (à titre d'exemple, les ententes pourraient porter sur un appariement de la croissance des revenus d'un organisme à un montant d'aide versé par une municipalité, une instance régionale ou une entreprise) ; l'appui à des projets artistiques en lien avec une collectivité et favorisant l'accès de la population à la culture ; le développement et la fidélisation des publics ; le soutien à des initiatives permettant de développer des emplois artistiques en région ou d'encourager la rétention des artistes dans leur milieu ; l'aide à des initiatives issues d'artistes de la relève ou en voie de professionnalisation.

Remises de prix

L'année a également été marquée par la remise de plusieurs prix à la création en région. Les modalités d'attribution de ces prix et leur remise dans le cadre d'événements médiatisés reposent sur des ententes établies avec diverses instances régionales, notamment les conseils régionaux de la culture. Le succès de ce type de partenariat a fait école, et le nombre de prix décernés par le Conseil s'est encore accru cette année. En 2000-2001, les lauréats des prix à la création en région – tous dotés d'une bourse de 5 000 \$ – furent Ginette Bertrand (musique, Laurentides), Annie Thibault (arts visuels, Outaouais), Josée Fafard (arts visuels, Lanaudière), Jeanne-Mance Delisle (littérature, Abitibi-Témiscamingue), Réjean Bonenfant (littérature, Mauricie) et Pierre F. Brault (musique, Centre-du-Québec). Le musicien Christian Laflamme a pour sa part remporté le Prix à la création en lien avec une organisation municipale doté d'une bourse de 2 000 \$ qui fut remis dans le cadre du Gala des Grands prix culturels de Trois-Rivières.

Diffusion nationale et internationale

La diffusion des œuvres québécoises sur les marchés internationaux est devenue un facteur incontournable du développement des arts et des lettres.

En 2000-2001, le Conseil a consacré 1 139 415 \$ à des projets de tournées au Québec, ce qui représente une hausse de 32,3 % par rapport à l'année précédente. Le nombre d'organismes des arts de la scène qui ont tourné sur le territoire québécois est passé de 41 à 59, proposant quelque 77 spectacles – en sus des œuvres du répertoire de certains organismes – à la population des différentes régions du Québec et notamment au jeune public.

La présence des artistes québécois dans le monde s'est accrue par l'injection de 700 000 \$ à l'enveloppe allouée à la diffusion internationale, qui était 62,6 % plus élevée que celle de 1999-2000. Les subventions accordées à la diffusion des arts de la scène hors Québec totalisaient 1 923 270 \$. Le nombre d'organismes de danse, de musique, de théâtre et des arts multidisciplinaires qui ont fait rayonner la culture québécoise sur les cinq continents est passé de 64 à 75.

Afin de permettre au public québécois d'avoir accès à d'autres formes d'expression artistique et d'autres cultures, le Conseil a octroyé des subventions totalisant 482 050 \$ pour l'accueil de 26 spectacles étrangers au Québec provenant de France, de Belgique, d'Italie, d'Espagne, du Japon et d'ailleurs au Canada ; parmi ceux-ci mentionnons l'imposante création d'Ariane Mnouchkine, *Tambours sur la digue*.

Le Conseil a été fort actif dans la préparation de l'événement « la France au Québec » en réciprocité avec la Saison du Québec en France. Répartie sur deux années financières, la contribution du Conseil à cet événement devrait atteindre 323 195 \$.

Bilan

Il a également soutenu l'élaboration de projets de création, d'échanges, de production et de diffusion internationale ou d'ententes intergouvernementales. Le Conseil a supervisé le processus de sélection – par un comité de pairs – des 28 organismes et collectifs d'artistes inscrits à la programmation du volet culturel de l'Événement Québec ! New York 2001. Le concours avait pour principaux objectifs de promouvoir la création québécoise, d'assurer la diffusion d'œuvres d'artistes vivants, d'encourager la confrontation des pratiques et des points de vue artistiques et de contribuer au rayonnement culturel du Québec à New York. Globalement, l'appui financier du Conseil se chiffre à 323 000 \$.

Le Conseil a été mandaté par le ministère de la Culture et des Communications dans le dossier des IVes Jeux de la Francophonie. Basée sur le jumelage d'épreuves sportives et culturelles, la formule des Jeux donne aux pays participants l'occasion de présenter leur élite sportive et de valoriser la richesse et la qualité de leur culture dans tous ses aspects. Après avoir veillé au processus de sélection des candidats œuvrant dans les domaines de la chanson, de la littérature-poésie, de la peinture, de la sculpture, de la photographie, de l'art du conte, des arts de la rue et de la danse d'inspiration traditionnelle, le Conseil a assuré l'encadrement et la représentation des artistes membres de la délégation québécoise pendant toute la durée des Jeux.

Par ailleurs, le Conseil a soutenu le Nouvel Ensemble Moderne dans ses démarches visant le développement d'un programme de coopération pluriannuel avec le Domaine Forget et la Fondation Royaumont. En vertu de cette entente, les trois organismes mettront en commun leurs ressources, leurs savoir-faire et leur notoriété pour bâtir des projets internationaux novateurs qui arriment des activités de création, de formation et de diffusion de la musique nouvelle au Québec et en France. L'Abbaye de Royaumont fait partie du prestigieux réseau de Centres Culturels de Rencontre (CCR). Le NEM est en résidence au Domaine Forget qui devient, en vertu de cette entente, le premier CCR en Amérique du Nord. L'octroi de ce label constitue une reconnaissance du Québec et de son expertise à la fois dans le domaine de la musique contemporaine et en matière patrimoniale.

Au cours de 2000-2001, le Conseil a encouragé les échanges d'artistes avec des pays étrangers et a élargi son réseau de studios et d'ateliers-résidences à deux nouveaux pays. Une entente avec le ministère des Relations internationales a permis la location d'un nouveau studio à Rome ouvert aux artistes de toutes disciplines. Un premier boursier a séjourné dans la Ville éternelle dès l'hiver 2001. En vertu d'une entente de coopération avec le Fonds néerlandais des lettres, les écrivains québécois pourront faire un séjour de création et de ressourcement à Amsterdam. En contrepartie, un écrivain néerlandais logera à Montréal où son séjour sera parrainé par l'Union des écrivaines et écrivains québécois. Qui plus est, les ententes d'échanges d'ateliers-résidences avec la Finlande et le Mexique ont été renouvelées.

Le Conseil a supervisé le déroulement du processus d'attribution du prestigieux Prix Québec/Flandre qui est le fruit d'un partenariat entre la Société de musique contemporaine du Québec, le Centre culturel du Vooruit, à Gand, le ministère de la Culture de la communauté flamande, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le ministère des Relations internationales du Québec et le Conseil des arts et des lettres du Québec. Le jury composé de trois membres Flamands et de deux Québécois devait évaluer les dossiers des finalistes québécois. Le nombre de candidatures reçues a connu une augmentation de 150 % par rapport à la dernière inscription, ce que les organisateurs perçoivent comme une confirmation du succès de l'entreprise de remaniement dont le concours avait fait l'objet. En plus de recevoir une bourse de 5 000 \$, le gagnant – le compositeur André Ristic – verra son œuvre jouée en Belgique et au Québec dans des lieux de diffusion réputés auprès des amateurs de musique contemporaine. Le prix Québec/Flandre est accordé en alternance à un jeune compositeur de chacune des communautés impliquées.

Bilan

12

Ajouts et révisions de programmes

Saisi des préoccupations du milieu des arts du cirque concernant les défis de la création et de son renouvellement, ainsi que de ses particularités en regard des autres formes artistiques, le Conseil a pris la décision d'offrir aux artistes et aux organismes des arts du cirque un programme adapté aux spécificités de la pratique artistique dans ce domaine et au lexique qui lui est propre. Par ce programme, les artistes du cirque seront soutenus dans leurs démarches d'écriture scénique, de recherche, d'exploration, de création et de perfectionnement, dont le cumul participe au renouvellement du genre ; les organismes seront davantage aidés au cours de leur processus de création.

Au cours de l'année, le Conseil a remanié en profondeur le programme *Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques*.

Le nouveau programme veut reconnaître l'importance des diffuseurs et le développement des pratiques dans ce domaine d'activité artistique afin de donner une impulsion nouvelle au rayonnement des arts visuels et médiatiques au Québec et à l'étranger. À cette fin, une vaste consultation a été menée auprès de différents intervenants des domaines concernés ; organismes, associations, regroupements, commissaires et artistes professionnels ont transmis leurs propositions sous forme de commentaires ou de mémoires. Les observations exprimées par les membres des différents comités consultatifs appelés à siéger au cours des dernières années, ainsi que sur les analyses et les réflexions menées au sein du Conseil ont également nourri le nouveau programme. Présentant quatre volets destinés à appuyer des projets novateurs de promotion et de diffusion, le programme révisé permettra de soutenir diverses formes de manifestations artistiques, de stimuler la présence des artistes et la circulation de leurs œuvres au Québec et à l'étranger, de documenter le contenu de manifestations artistiques, de favoriser la sensibilisation des publics et la découverte de nouveaux débouchés en termes de marché ou de réseaux de diffusion.

Consultation sur la promotion et la diffusion de la création littéraire québécoise

Dans la foulée de la politique de la lecture et du livre, le Conseil mettait en place à l'automne 1998 un nouveau programme de promotion et de diffusion de la création littéraire québécoise. Par une présence accrue des écrivains dans toutes les régions du Québec, le programme permet à un plus large public d'avoir accès à des œuvres littéraires et veut développer le goût de la lecture.

Afin de mesurer l'impact de ce programme, le Conseil entreprenait en novembre 2000 une consultation auprès des responsables d'associations et de regroupements d'auteurs pour examiner l'atteinte des objectifs inscrits au programme et entrevoir les perspectives à venir dans le champ de la promotion et de la diffusion de la création littéraire. Ces consultations, menées à Hull, Montréal, Québec et Rimouski, auprès d'une quarantaine d'animateurs de la scène littéraire, ont permis au Conseil d'examiner les types de projets admissibles, de cerner les attentes en ce qui concerne les conditions socio-économiques des écrivains, de mieux comprendre certaines particularités régionales dans le contexte de l'évaluation et de mesurer les retombées réelles des projets réalisés jusqu'à maintenant.

Au terme de cette consultation, le Conseil a apporté des ajustements à ses critères d'admissibilité pour les collectifs d'écrivains, a renforcé les conditions relatives au respect des lois sur le statut de l'artiste et scindé le programme en deux volets distincts de manière à accueillir, dès septembre 2001, des projets de tournées d'animation et de promotion littéraire sur l'ensemble du territoire québécois. Au cours de l'année 2000-2001, le Conseil a soutenu 18 projets d'activités liées à la littérature dans plus d'une douzaine de régions du Québec.

Bilan

Un développement concerté des arts et des lettres

Le Conseil appuie le développement des arts et des lettres en soutenant financièrement les artistes et les organismes artistiques mais aussi en favorisant une meilleure connaissance de la réalité, des besoins et des perspectives du milieu culturel. À ce titre, il a entrepris de renouveler les formes et les modes de partenariat pour accroître la complémentarité de ses actions et contribuer plus activement aux débats et politiques relatifs au développement de la culture, des arts et des lettres.

Il a apporté un soutien méthodologique et financier aux projets de recherche conduits par le milieu associatif. Les données mises à jour par le Conseil ont nourri la tournée d'information que le milieu des arts et des lettres a effectuée au cours de l'année afin de sensibiliser la population et les élus aux difficultés économiques liées à la pratique des arts au Québec. Agissant de concert, le milieu associatif et les regroupements disciplinaires n'ont pas ménagé

leurs efforts en vue de permettre une amélioration sensible de la condition économique des artistes québécois, que ce soit par le biais de rencontres avec les médias, de campagnes de lettres et de témoignages de créateurs émérites, de spectacles et d'autres types d'événements. Le Conseil entend poursuivre l'identification des pistes de développement des arts et des lettres en étroite collaboration avec le milieu associatif.

Le Conseil a exercé son rôle de conseiller auprès de la ministre de la Culture et des Communications et son expertise a été régulièrement sollicitée par diverses instances ; il a répondu à 224 demandes d'avis provenant du cabinet de la ministre et portant sur divers sujets relevant de sa compétence. Il a en outre remis à la ministre un rapport d'étape sur le suivi des recommandations de la Commission de la culture. Le Conseil a également fourni des avis au Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture au sujet des quelque 173 organismes artistiques relevant de ses attributions qui ont également reçu des subventions du Fonds au cours de l'exercice 2000-2001.

À l'automne 2000, le Conseil a produit quatre portraits économiques présentant la situation financière de quelque 170 organismes des arts de la scène, des arts visuels et des arts médiatiques et l'évolution de leurs activités, puis la situation de l'emploi au sein de ces organismes (répartition selon le statut et la catégorie, salaires et durée des emplois). Ces portraits permettent de mesurer l'importance des secteurs étudiés au plan économique et leur contribution à la vie culturelle québécoise. En publiant ces analyses, le Conseil réalisait son engagement à retourner au milieu artistique les renseignements qu'il collige à partir des formulaires d'inscription, lui livrant un polaroid à partir duquel organismes, décideurs et chercheurs pourront travailler. Des études sont en préparation pour couvrir d'autres secteurs, notamment celui de la littérature.

Répartition des fonds par programme	
Programme	\$
Bourses	
Artistes professionnels	7 957 006
Subventions aux organismes	
Arts multidisciplinaires	692 600
Danse	4 646 280
Musique	12 296 550
Théâtre	14 267 025
Centres d'artistes	3 816 928
Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques	807 510
Périodiques culturels	1 139 855
Promotion de la création littéraire québécoise	152 700
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	2 172 110
Événements nationaux et internationaux	2 518 290
Circulation de spectacles au Québec	1 139 415
Diffusion des arts de la scène hors Québec	1 540 270
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	60 000
Diffuseurs spécialisés	2 803 390
Accueil de spectacles étrangers	482 050
Saison du Québec à New York	323 000
Ententes	1 606 500
Autres	85 500
Sous-total Subventions aux organismes	50 549 973
Total	58 506 979

Bilan

Le Conseil a participé activement aux travaux de mise en place de l'Observatoire de la culture et des communications qui fut créé en juin 2000. Il collabore étroitement avec cet organisme en y apportant son appui financier et son expertise professionnelle, prend part à différents comités et y dépose des informations statistiques qu'il produit pour alimenter les banques de données sur les arts et des lettres au Québec. Les portraits économiques réalisés par le Conseil furent d'ailleurs les premiers documents diffusés sur le site Web de l'Observatoire.

À la demande de la ministre de la Culture et des Communications, un vaste chantier de consultation a été mis sur pied afin d'actualiser les politiques et les lois québécoises en matière de cinéma et de production audiovisuelle, une démarche à laquelle était associé le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle. Des représentants des milieux concernés ont été appelés à participer aux travaux des différents groupes constitués afin d'étudier les problématiques associées aux domaines de la création, la production, la diffusion, la distribution et l'exploitation, la conservation, la sensibilisation, l'information et l'éducation des publics. Des représentants du Conseil ont participé aux groupes de travail sur la création, la production et la diffusion. Les rapports des différents groupes ont contribué à alimenter la réflexion et les travaux menés par le Comité directeur chargé de rédiger une proposition de politique. Placé sous la présidence de Pierre Boutet, sous-ministre adjoint aux communications et aux institutions nationales du ministère de la Culture et des Communications, le comité directeur était composé de Marie Lavigne, présidente-directrice générale du Conseil des arts et des lettres du Québec, Jeanne L. Blackburn, présidente de la Régie du cinéma, Doris Girard, présidente-directrice générale de Télé-Québec, et Pierre Lafleur, président de la Société de développement des entreprises culturelles.

Au cours de l'année, le Conseil a entrepris une réflexion sur l'impact de la Loi 170 sur la réforme de l'organisation territoriale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais qui prévoit en matière de développement culturel la constitution de conseils des arts dans les villes de Montréal et de Québec et éventuellement dans celles de Hull-Gatineau et Lévis. Le Conseil a formulé des pistes de réflexion qui ont été soumises à la ministre d'État à la Culture et aux Communications. La loi présente des éléments d'intérêt susceptibles de favoriser le développement du secteur des arts et des lettres au Québec, notamment en encourageant une vision commune en matière de soutien aux arts, en élargissant la responsabilité du niveau municipal dans leur financement, en permettant la pérennité des structures d'intervention et le renforcement voire l'émergence de partenariats fructueux. Le Conseil soulève par ailleurs dans sa réflexion la nécessité de préciser les champs d'intervention des futurs conseils des arts et les orientations concernant le partage des compétences culturelles et artistiques des différents intervenants publics sur le territoire québécois ; le Conseil souligne aussi l'importance de préserver les programmes municipaux destinés aux artistes et aux organismes et la distance nécessaire entre un conseil des arts et les pouvoirs publics.

Des modes de gestion modernes et adaptés

En 2000-2001, près de 4 750 demandes d'aide financière ont dû être traitées, soit environ 380 de plus qu'au cours du précédent exercice. Pour ce faire, le Conseil s'appuie sur un processus de sélection rigoureux et transparent. L'évaluation par les pairs est à la base des décisions artistiques du Conseil. Au cours de l'année, le Conseil a conçu un guide d'information qui rend plus explicites le rôle et les fonctions des comités de pairs et décrit notamment leur composition, les règles d'éthique qui leur sont applicables et les règles de sélection des membres des comités et jurys. En plus d'être remis et expliqué aux membres des comités consultatifs et des jurys, ce guide est diffusé publiquement. En outre, le Conseil veille à ce que, conformément à sa politique, la composition des jurys et des comités consultatifs reflète la diversité artistique, régionale et ethnoculturelle de la vie artistique québécoise. Au cours de 2000-2001, plus de 300 personnes issues du milieu culturel ont agi soit à titre de membres de comités consultatifs, de jurys ou d'évaluateurs.

Révision des formulaires

Au cours de l'année, le Conseil a entrepris la révision de ses différents formulaires ; outre l'objectif de rendre ceux-ci aussi conviviaux et faciles à utiliser que possible, l'exercice visait à moduler les formulaires en fonction des réalités spécifiques des champs disciplinaires tout en maintenant une uniformité dans leur présentation générale et à les ajuster aux besoins des évaluations des organismes soutenus au financement pluriannuel. Par ailleurs, une plus grande cohérence avec les formulaires des autres conseils des arts était souhaitée. Dans le cadre de cette révision, le Conseil a consulté plus d'une cinquantaine d'organismes. Mettant en leur la grande disparité existant entre les différentes disciplines et les types d'organismes, la consultation a rapidement démontré qu'il serait impossible d'arriver à un formulaire convenant aux organismes de tous secteurs et de toutes vocations, ni à un formulaire universel qui répondrait aux besoins des organismes subventionneurs des trois paliers gouvernementaux.

L'exercice de rationalisation a porté fruit et dans l'ensemble, les formulaires du Conseil ont été simplifiés et clarifiés. Dans certains cas, toutefois, les conditions liées à l'attribution des 12 M\$ ont nécessité l'ajout de sections supplémentaires ou plus détaillées pour recueillir les données exigées – notamment en matière de statistiques d'emploi.

Soulignons par ailleurs que le Conseil est l'un des rares organismes subventionneurs à offrir la totalité de ses formulaires sur son site Web et ce, par souci de rendre ses programmes rapidement accessibles à l'ensemble de la population, notamment celle des régions éloignées, qui souffre le plus des délais postaux. Les effets de l'évolution technologique et de la disparité des équipements informatiques ont incité le Conseil à procéder au cours de l'année à un vaste sondage auprès des artistes et des représentants d'organismes artistiques afin de mieux cerner les besoins des utilisateurs des formulaires électroniques. Des modifications ont ensuite été apportées aux quelque 37 formulaires afin d'aplanir les principales difficultés rapportées par les utilisateurs. En 2000-2001, 92 % des organismes soutenus au fonctionnement se sont prévalus des formulaires électroniques.

Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Conseil des arts et des lettres du Québec a, entre autres, initié les priorités d'action suivantes en matière de protection des renseignements personnels : l'inventaire, la mise à jour et la gestion du registre de communication de renseignements personnels et de la liste de classement, conformément à l'article 16 de la *Loi sur l'accès à l'information* ; et la révision des formulaires rattachés aux programmes d'aide du Conseil.

Au chapitre des actions poursuivies au cours de l'exercice financier 2000-2001, notons la diffusion de textes de sensibilisation destinés à l'ensemble du personnel ; l'adaptation du *Cahier des normes et politiques administratives* aux nouvelles pratiques préconisées dans le plan d'action gouvernemental ; et la participation du responsable de la protection des renseignements personnels aux réunions du deuxième Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels.

Application de la politique linguistique

En juin 1997, le conseil d'administration du Conseil adoptait une politique linguistique adaptée à sa situation d'organisme public en regard du respect des objectifs de la Charte de la langue française. Au cours du dernier exercice, la composition du comité chargé de l'application de la politique a été remaniée et un processus de révision a été amorcé pour donner suite aux suggestions de l'Office de la langue française et à l'évolution des modes et technologies de communication liée notamment à l'apparition du site Web.

Aide financière

Répartition des fonds par secteur artistique

Secteur artistique	\$	%
Théâtre	19 754 180	33,8
Musique ¹	17 772 592	30,4
Arts visuels et arts médiatiques ²	10 128 523	17,3
Danse	7 160 713	12,2
Littérature	2 542 771	4,3
Arts multidisciplinaires	1 041 200	1,8
Autres subventions	107 000	0,2
Total	58 506 979	100,0

1. Inclut la chanson
2. Inclut les métiers d'art et l'architecture

Répartition par secteur artistique

Musique

	\$	%
Bourses		
Artistes professionnels	1 822 650	10,3
Musique classique	449 096	
Musique non classique	495 559	
Chanson	877 995	
Subventions aux organismes		
Fonctionnement	11 559 050	65,0
Projets de production	737 500	4,2
Circulation de spectacles au Québec	153 612	0,9
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	278 840	1,6
Accueil de spectacles étrangers	22 300	0,1
Événements nationaux et internationaux	609 415	3,4
Diffuseurs spécialisés	638 865	3,6
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	373 360	2,1
Entente spécifique avec un organisme	1 500 000	8,4
Saison du Québec à New York	77 000	0,4
Total de l'aide financière	17 772 592	100,0

16

Littérature

	\$	%
Bourses		
Auteurs et écrivains	1 213 566	47,7
Subventions aux organismes		
Périodiques culturels	550 325	21,6
Promotion de la création littéraire québécoise	152 700	6,1
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	10 000	0,4
Événements nationaux et internationaux	197 950	7,8
Diffuseurs spécialisés	27 000	1,1
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	362 230	14,2
Saison du Québec à New York	29 000	1,1
Total de l'aide financière	2 542 771	100,0

Théâtre

	\$	%
Bourses		
Artistes professionnels	454 830	2,3
Subventions aux organismes		
Fonctionnement	13 114 025	66,4
Projets de production	1 153 000	5,9
Circulation de spectacles au Québec	847 480	4,3
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	781 980	4,0
Commission internationale de théâtre francophone (CITF)	60 000	0,3
Accueil de spectacles étrangers	357 250	1,8
Événements nationaux et internationaux	878 350	4,4
Diffuseurs spécialisés	1 352 575	6,8
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	634 740	3,2
Périodiques culturels	73 950	0,4
Saison du Québec à New York	46 000	0,2
Total de l'aide financière	19 754 180	100,0

Arts multidisciplinaires	\$	%
Bourses		
Artistes professionnels	107 850	10,4
Subventions aux organismes		
Fonctionnement	602 600	57,9
Projets de production	90 000	8,6
Circulation de spectacles au Québec	3 000	0,3
Diffusion des arts de la scène hors Québec	61 900	5,9
Événements nationaux et internationaux	53 100	5,1
Diffuseurs spécialisés	47 250	4,5
Autres	75 500	7,3
Total de l'aide financière	1 041 200	100,0

Danse	\$	%
Bourses		
Artistes professionnels	454 810	6,4
Subventions aux organismes		
Fonctionnement	4 070 380	56,8
Projets de production	575 900	8,0
Circulation de spectacles au Québec	135 323	1,9
Diffusion des arts de la scène hors Québec	407 550	5,7
Accueil de spectacles étrangers	102 500	1,4
Événements nationaux et internationaux	320 500	4,5
Diffuseurs spécialisés	737 700	10,3
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	283 550	4,0
Saison du Québec à New York	72 500	1,0
	7 160 713	100,0

Arts visuels et arts médiatiques	\$	%
Bourses		
Artistes professionnels	3 903 300	38,6
Arts visuels	2 388 660	
Arts médiatiques	1 119 710	
Métiers d'art	295 850	
Architecture	99 080	
Subventions aux organismes		
Arts visuels		
Centres d'artistes	3 025 088	
Promotion et diffusion	621 240	
Événements nationaux et internationaux	458 975	
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	469 230	
Périodiques culturels	386 580	
Saison du Québec à New York	64 000	
Autres	1 500	
Sous-total Arts visuels	5 026 613	49,6
Arts médiatiques		
Centres d'artistes	791 840	
Promotion et diffusion	186 270	
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	49 000	
Périodiques culturels	129 000	
Saison du Québec à New York	34 500	
Autres	8 000	
Sous-total Arts médiatiques	1 198 610	11,8
Total de l'aide financière	10 128 523	100,0

Rapport de la direction

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

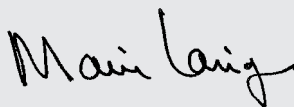
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'assure, par son comité de vérification, que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale



Marie Lavigne

Québec, le 17 mai 2001

Rapport du vérificateur

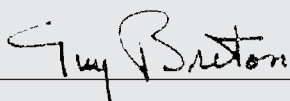
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2001 ainsi que les états des revenus et dépenses, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2001 des fonds en fidéicomis « Orchestre symphonique de Montréal », « Orchestre symphonique de Québec » et « Québec – New York 2001 », administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 8. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicomis au 31 mars 2001 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicomis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 17 mai 2001

Revenus

et dépenses de
l'exercice terminé le
31 mars 2001

	2001	2000
Revenus		(note 3)
	\$	\$
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	56 918 650	57 153 500
Administration	4 823 450	4 474 500
	61 742 100	61 628 000
Intérêts sur placements temporaires	1 265 366	679 019
	63 007 466	62 307 019
Dépenses		
Aide financière octroyée		
Théâtre	19 754 180	20 597 402
Musique	17 772 592	17 480 785
Arts visuels et arts médiatiques	10 128 523	9 252 894
Danse	7 160 713	7 332 181
Littérature	2 542 771	2 159 460
Arts multidisciplinaires	1 041 200	1 033 646
Autres activités	107 000	110 850
	58 506 979	57 967 218
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(404 642)	(56 445)
	58 102 337	57 910 773
Frais d'administration (note 4)	4 647 164	4 513 075
	62 749 501	62 423 848
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	257 965	(116 829)

Déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2001

Solde au début		
Solde déjà établi	134 005	225 286
Redressement (note 3)	(741 175)	(715 627)
Solde redressé	(607 170)	(490 341)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	257 965	(116 829)
Solde à la fin	(349 205)	(607 170)

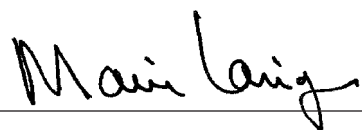
Bilan

	au 31 mars 2001	
	2001	2000
Actif		(note 3)
À court terme	\$	\$
Encaisse	543 655	53 943
Placements temporaires à 4,9 %, au coût	16 186 300	16 249 967
Débiteurs	49 413	35 976
Subventions à recevoir	1 500 000	61 900
Frais payés d'avance	17 843	40 497
	18 297 211	16 442 283
Immobilisations (note 5)	98 596	–
	18 395 807	16 442 283
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	544 843	460 855
Aide financière à verser	16 425 506	15 847 423
	16 970 349	16 308 278
Aide financière à verser	900 000	–
Provision pour congés de maladie et vacances (note 6)	874 663	741 175
	18 745 012	17 049 453
Déficit	(349 205)	(607 170)
	18 395 807	16 442 283

Fonds en fidéicommis (note 8)
Engagements (note 10)

Pour le conseil d'administration

Marie Lavigne



Suzanne Masson



Flux

de trésorerie de
l'exercice terminé le
31 mars 2001

	2001	2000
Activités d'exploitation	\$	\$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	257 965	(116 829)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	20 988	–
	278 953	(116 829)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(13 437)	156 273
Augmentation des subventions à recevoir	(1 438 100)	(61 900)
Variation des frais payés d'avance	22 654	(14 041)
Augmentation des créditeurs et frais courus	83 988	87 655
Diminution des subventions reportées	–	(575 000)
Augmentation de la provision pour congés de maladie et vacances	133 488	25 548
Augmentation de l'aide financière à verser	1 478 083	14 467 593
	266 676	14 086 128
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	545 629	13 969 299
Activités d'investissement		
Flux de trésorerie utilisée pour les activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(119 584)	–
Augmentation des espèces et quasi-espèces	426 045	13 969 299
Espèces et quasi-espèces – au début	16 303 910	2 334 611
Espèces et quasi-espèces – à la fin (note 7)	16 729 955	16 303 910

1-Constitution et objet

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

Le Conseil administre les fonds en fidéicomis suivants : « Orchestre symphonique de Montréal », « Orchestre symphonique de Québec » et « Québec – New York 2001 ».

2-Conventions comptables

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicomis.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont le solde n'excède pas trois mois.

Régimes de retraites

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Développement informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux conditions d'admissibilité.

3-Modification de convention comptable

Les obligations découlant des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés du Conseil sont comptabilisées au passif du bilan. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice.

Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées dans les opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

Notes

	2001	2000
Résultats	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	133 488	25 548
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(133 488)	(25 548)
Bilan		
Provision pour congés de maladie et vacances	874 663	741 175
Déficit	(874 663)	(741 175)

4-Frais d'administration

	2001	2000
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	3 327 801	3 156 335
Services professionnels, administratifs et autres	490 089	411 766
Transport et communications	393 564	350 528
Loyers	331 341	345 621
Fournitures et approvisionnements	71 515	239 045
Entretien et réparations	11 866	9 780
Amortissement des immobilisations	20 988	–
	4 647 164	4 513 075

5-Immobilisations

	2001		2000	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	6 525	354	6 171	–
Matériel informatique	34 068	1 924	32 144	–
Développement informatique	44 700	14 900	29 800	–
Améliorations locatives	34 291	3 810	30 481	–
	119 584	20 988	98 596	–

6-Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur ; celles imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 90 328 \$ (2000 : 145 334 \$).

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1er janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2001		2000	
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde – au début	435 472	305 703	741 175	715 627
Charge de l'exercice	220 781	108 641	329 422	320 787
Prestations versées au cours de l'exercice	(123 988)	(71 946)	(195 934)	(295 239)
Solde – à la fin	532 265	342 398	874 663	741 175

7-Flux de trésorerie

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2001	2000
Encaisse	543 655	53 943
Placements temporaires	16 186 300	16 249 967
	16 729 955	16 303 910

8-Fonds en fidéicommiss

Fonds en fidéicommiss – Orchestre symphonique de Montréal (OSM)

En vertu d'une entente signée en janvier 1997, Loto-Québec a versé dans un fonds en fidéicommiss une commandite de 5 millions de dollars afin de redresser la situation financière de l'OSM.

Le Conseil agissait à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil a versé à l'OSM, selon les modalités prévues à l'entente, les sommes déposées dans le Fonds ainsi que les intérêts qu'elles ont généré. L'entente a pris fin le 10 novembre 2000.

Bilan au 31 mars 2001

	2001	2000
Actif	\$	\$
Encaisse	–	646 310
Intérêts courus	–	6 490
Placements temporaires, au coût	–	773 307
Avance à l'OSM, sans intérêt, convertible en contributions	–	774 350
	–	2 200 457
Solde du Fonds	–	2 200 457

**Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé
le 31 mars 2001**

	2001	2000
	\$	\$
Solde du Fonds au début	2 200 457	2 473 818
Augmentation		
Intérêts	43 956	60 450
Diminution	2 244 413	2 534 268
Contributions versées	2 244 413	333 811
Solde du Fonds à la fin	–	2 200 457

Fonds en fidéicommis – Orchestre symphonique de Québec (OSQ)

En vertu d'une entente signée en mars 1997 et modifiée en septembre 1998, la Commission de la capitale nationale du Québec a versé une somme de 300 000 \$ dans un fonds en fidéicommis afin de contribuer au redressement de la situation financière de l'OSQ. De plus, l'OSQ s'est engagé à solliciter la participation financière d'entreprises du secteur privé pour au moins 300 000 \$ et à verser cette somme dans le Fonds.

Le Conseil agissait à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil a versé à l'OSQ, selon les modalités prévues à l'entente, les sommes déposées dans le Fonds. L'entente a pris fin le 31 octobre 2000.

Bilan au 31 mars 2001

	2001	2000
	\$	\$
Actif		
Encaisse	–	14 876
Solde du Fonds	–	14 876

**Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé
le 31 mars 2001**

	2001	2000
	\$	\$
Solde du Fonds au début	14 876	14 133
Augmentation		
Intérêts	616	743
Diminution	15 492	14 876
Contributions versées	15 492	–
Solde du Fonds à la fin	–	14 876

Fonds en fidéicommis – Québec – New York 2001

En vertu d'une entente signée en novembre 2000 et modifiée le 14 décembre suivant, le Commissariat général Québec – New York 2001 s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis une somme de 323 000 \$ dans le but d'attribuer des subventions à des organismes artistiques pour la présentation de spectacles ou d'expositions dans le cadre de l'événement Québec – New York 2001.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 décembre 2001. Le Conseil et le Commissariat conviendront de l'utilisation des intérêts générés par le Fonds.

Bilan au 31 mars 2001

	2001	2000
Actif	\$	\$
Encaisse	20 105	—
Placements temporaires à 4,95 %, au coût	79 924	—
Intérêts courus	457	—
Apport à recevoir	223 000	—
	323 486	—
Passif		
Aide financière à verser	323 000	—
Solde du Fonds	486	—
	323 486	—

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
Solde du Fonds au début	\$	\$
Augmentation	—	—
Apports	323 000	—
Intérêts	486	—
	323 486	—
Diminution	—	—
Contributions octroyées	323 000	—
Solde du Fonds à la fin	486	—

9-Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10-Engagements

Le Conseil est engagé avec la Société immobilière du Québec par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2004 pour le local de Québec et le 31 août 2005 pour le local de Montréal.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2001 concernant ces locaux s'élève à 291 268 \$.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

		\$
2002	285 716	
2003	285 716	
2004	285 716	
2005	135 153	
2006	56 315	
	<u>1 048 616</u>	

11-Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

Dernière heure :

Afin de se conformer aux nouvelles normes de comptabilisation des coûts des avantages sociaux, le Conseil a inscrit à ses états financiers une provision de 874 663 \$ pour les congés de maladie et les vacances figurant au fichier des employés (note 3 des états financiers). Le Conseil a toutefois reçu à la fin de l'été la confirmation qu'un montant de 875 000 \$ lui était alloué à titre compensatoire. Cette contribution gouvernementale fera passer le déficit inscrit à son bilan de 349 205 \$ à un excédent de 525 795 \$.

**Bureaux du
Conseil des arts et des
lettres du Québec**

Québec, siège social
79, boul. René-Lévesque Est
3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Montréal
500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 418 643-1707 Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 897-1707 Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 418 643-4558 Télécopieur : 514 864-4160

Site Web : www.calq.gouv.qc.ca

**Rapport annuel
2000-2001**

Cette publication est une production de la Direction des affaires publiques du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Un document en annexe du Rapport annuel est également disponible sur demande : *Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2000-2001*

Conception graphique
François Dallaire RCA

Impression
Imprimerie Dumaine

Photographie des
membres du conseil d'administration

Marie Lavigne
Photo : Claude Michaud

François Lahaye
Photo : Pierre Crépô

Paul-André Fortier
Photo : Michael Slobodian

Marie-Jeanne Musiol
Photo : Alain Filiatrault

Louise Desjardins
Photo : François Bélisle

Alice Ronfard
Photo : Laurent Leblanc

Youssef El Jaï
Photo : Jean-Guy Thibodeau

Rycharl Thériault
Photo : Sophie Grenier

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001
ISBN : 2-550-38012-6

